

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt le seize septembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Goult, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2021-105

OBJET : MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SIRTOM DE LA REGION D'APT

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 35 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 39

**Présents :**

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE  
AURIBEAU : M. Roland CICERO  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC  
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD représenté par Mme Anne-Cécile ERTLE  
CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
GOULT : M. Didier PERELLO  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
LIOUX : M. Francis FARGE  
MÉNERBES : M. Patrick MERLE  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL  
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS  
VIENS : M. Frédéric ROUX  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : M. Cédric MAROS, Mme Isabelle TAILLIER, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Christophe CARMINATI  
GARGAS : Mme Claire SELLIER  
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT  
MURS : M. Christian MALBEC

**Procurations :**

APT : Mme Émilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Sylvie TURC donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

**Vu**, les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et notamment la compétence : «Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et assimilés sur le territoire communautaire»,

**Vu**, l'article 8 des statuts du SIRTOM de la Région d'Apt indiquant que chaque communauté de communes ou communauté d'agglomération sera représentée par un nombre de délégué égal au nombre de communes, intégrées dans le périmètre du SIRTOM. Pour chaque délégué titulaire sera désigné un délégué suppléant attitré,

**Vu**, la délibération N°CC-2020-37 en date du 16 juillet 2020 désignant les représentants au SIRTOM de la Région d'Apt,

**Considérant**, que la commune de Gargas propose de remplacer Mme Marine ANGILERI RONDEL suite à sa démission du conseil municipal par Mme Nadine SARTO,

**Considérant**, que la commune de Viens propose de remplacer M. Christophe GINDRO suite à sa démission du conseil municipal par M. Frédéric ROUX,

Le Président propose de délibérer pour modifier les représentants de la Communauté de communes au SIRTOM de la Région d'Apt.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

**Approuve**, la modification des délégués suivants au SIRTOM de la Région d'Apt :

<b>COMMUNES</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>APT</b>	André LECOURT	Frédéric SACCO
<b>AURIBEAU</b>	Vincent DEMEYERE	Sonia DUHAYER
<b>BONNIEUX</b>	Pascale RAGOT	Patrick DEVAUX
<b>BUOUX</b>	Louis SADOUL	Rémy LANDIER
<b>CASENEUVE</b>	Jean Marcel GUIGOU	Rafael CARDONA
<b>CASTELLET-EN-LUBERON</b>	Marie-Christine MANGEOT	Sébastien ALEXANDER
<b>CERESTE</b>	Michel HAMEAU	Olivier ORSINI
<b>GARGAS</b>	Corinne MIETZKER	<b>Nadine SARTO</b>
<b>GIGNAC</b>	Gilles FERRAND	Patricia RICHARD
<b>GOULT</b>	Didier PERELLO	Mauricette CENCIARELLI
<b>JOUCAS</b>	Lucien AUBERT	Maurice JEAN
<b>LACOSTE</b>	Amaury JAUBERT	Richard GAUTIER
<b>LAGARDE D'APT</b>	Jacques CLERICI	Solange FOUVET
<b>LIoux</b>	Francis FARGE	Patrice FOURNIER
<b>MENERBES</b>	Josiane DEFLAUX	Yves LERNOUT
<b>MURS</b>	Christian MALBEC	Patricia HAESEVOETS
<b>ROUSSILLON</b>	Michel BORDE	Michèle MALIVEL
<b>RUSTREL</b>	Anne-Marie LOISON	Jean-Louis ARMAND
<b>SAIGNON</b>	Jean-Pierre BOYER	Isabelle BREST
<b>SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON</b>	Thierry ESYELLE	Nathalie RICHAUD
<b>SAINT-PANTALEON</b>	Luc MILLE	Benoit AUDE
<b>SAINT-SATURNIN-LES-APT</b>	Yves MARCEAU	Cécile CRU-MARKOVITCH
<b>SIVERGUES</b>	José DEVAUX	Jean-Claude CHOPIN
<b>VIENS</b>	René ARNAL	<b>Frédéric ROUX</b>
<b>VILLARS</b>	Christophe CASTANO	Paul BAZIN

Accusé de réception en préfecture  
Paub 27/09/2021-20210916-2021-105-DE  
Date de télétransmission : 24/09/2021  
Date de réception préfecture : 24/09/2021

**Mande**, le Président de la Communauté de communes afin qu'il effectue les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président  
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

